

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 7

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ceux des deux années précédentes, et dans le prochain numéro de la « Revue syndicale », nous publierons les données exactes concernant les diverses branches d'industrie ainsi que les chiffres comparatifs des années passées.

La moyenne des salaires journaliers dans toutes les industries a été, en francs, de:

	1928	1929	1930	Modification entre 1929 et 1930 en %
Contremaîtres, chefs d'équipe	15,88	16,07	16,22	+ 1
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	12,20	12,45	12,57	+ 1
Ouvriers non qualifiés	9,69	9,85	9,90	+ 1
Femmes à partir de 18 ans et plus	6,34	6,45	6,36	- 1
Jeunes gens en dessous de 18 ans	5,03	5,31	5,45	+ 3

Selon cette statistique, le revenu du salaire aurait donc augmenté quelque peu au cours de l'année dernière, à l'exception de celui des femmes. Il faut cependant tenir compte du fait que ces augmentations de salaires ne sont pas effectives, c'est-à-dire qu'elles n'existent qu'en chiffres, car lorsque la crise a commencé de sévir, il est fort probable qu'on a congédié en premier lieu de jeunes ouvriers non qualifiés, c'est-à-dire de la main-d'œuvre mal payée.

L'index des salaires réels calculé sur la base de la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents a été (1913 = 100):

	1928	1929	1930
Contremaîtres, chefs d'équipe	127	128	132
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	125	127	131
Ouvriers non qualifiés	125	128	131
Femmes de 18 ans et plus	122	124	125
Jeunes gens en dessous de 18 ans	106	112	117

Par suite du recul du coût de la vie, les salaires réels ont augmenté dans une plus forte mesure que les salaires normaux. Ils sont en moyenne de toutes les industries de 31 pour cent plus élevés qu'en 1913 pour les ouvriers qualifiés et non qualifiés. Pour les femmes, l'amélioration n'est par contre que de 25 pour cent et de 17 pour cent pour les jeunes gens.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

UN JUBILAIRE. Le camarade *Paul Stähli*, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers, est au service de cette grande organisation depuis 25 ans. Il a débuté dans ses fonctions le 5 juillet 1906. Il eut d'abord à s'occuper de la Suisse orientale et s'installa en premier lieu à Winterthour, puis à Baden, qu'il quitta en 1911 pour occuper le secrétariat central à Berne. La Fédération comptait au total 12,000 membres, lorsqu'il entra à son service comme secrétaire. Ce nombre est aujourd'hui quintuplé. Paul Stähli est avant tout un sincère et un convaincu. Les conférences de propagande qu'il a données en Suisse ne se comptent plus. Sa parole simple et enthousiaste est d'ailleurs toujours appréciée dans les milieux ouvriers de la métallurgie. Un secrétaire syndical ne récolte guère des lauriers dans l'exercice de ses humbles et si utiles fonctions. Il mérite d'autant plus l'estime et la reconnaissance de la classe ouvrière.

TYPOGRAPHES. La Fédération suisse des typographes a tenu son assemblée générale à Pentecôte à Montreux. 25 délégués représentant 31 sections, ainsi qu'un certain nombre d'hôtes du pays et de l'étranger y assistèrent. Les débats furent poursuivis durant toute la journée de samedi. Le rapport de gestion fut accepté après avoir donné lieu à quelques critiques au sujet de l'impression en creux et des groupes professionnels. L'assemblée a longuement discuté de la réorganisation de la caisse de chômage. Une augmentation du secours de chômage et une réduction du délai de carence furent demandées par divers délégués. Le secrétaire central Jacques Schlumpf répondit que l'augmentation de 1 franc pour le secours journalier était justifié et réalisable. La loi fédérale concernant les subventions aux caisses de chômage prescrit que le montant du secours ne doit pas dépasser le 50 pour cent pour les célibataires et le 60 pour cent pour les sociétaires mariés, du gain normal et que les cotisations des membres, y compris les subventions, doivent couvrir les dépenses et permettre de créer des réserves. Il est donc possible qu'une augmentation du secours nécessite une élévation de la cotisation centrale. Le comité central propose la nomination d'une commission qui serait chargée d'étudier cette question. L'assemblée des délégués décida de nommer cette commission en lui donnant pour tâche de modifier le règlement de la caisse de chômage de façon à permettre une augmentation du secours dès le 1^{er} janvier 1932 et si possible sans élever le montant de la cotisation. L'assemblée décida en outre de lutter contre les heures supplémentaires en instituant un contrôle régulier par les comités de section. Les percepteurs de cotisations devront noter chaque semaine le nombre d'heures supplémentaires accomplies et faire rapport à leur sujet. Les comités seront alors tenus de réagir partout où ils le jugeront nécessaire. La prochaine assemblée générale se tiendra à St-Gall. Tous les délégués participèrent le lendemain à une excursion à Glion et à Caux.

Dans les autres organisations.

UNION SUISSE DES ARTS ET METIERS. La direction de l'Union suisse des arts et métiers vient de publier son 51^{me} rapport d'activité. Bien que brièvement il relève toutes les questions dont cette organisation de la classe moyenne s'est occupée. En plus de l'attitude qu'elle a prise en face de questions d'ordre politico-économique et de politique sociale, elle a eu à s'occuper en premier lieu de questions touchant la formation professionnelle, la finance et le crédit. Le fait que l'Union suisse des arts et métiers a institué un office de comptabilité et que de concert avec ce dernier des enquêtes ont été faites sur le rendement des ateliers d'artisans, soulève un intérêt particulier. L'exemple de Brougg semble être déterminant; sur 14 ateliers compris dans l'enquête le revenu des patrons, selon ses données, oscille entre 3206 francs et 8135 francs. Cette sommaire enquête ne permet pas d'établir ce que l'ouvrier ou le salarié doit payer lui-même de son revenu et qui figure déjà dans les frais généraux.

Le rapport mentionne un effectif de 138,142 membres. Comme pour l'association des paysans, cet effectif est en réalité moins élevé. Car les membres sont comptés comme faisant tout d'abord partie d'une fédération cantonale des arts et métiers et ensuite encore une fois comme membre des associations professionnelles suisses. Les 90 associations professionnelles comptent en tout 80,000 membres en chiffres ronds, l'effectif de l'Union des arts et métiers est à peu près le même. En récapitulant des autorités et commissions officielles dans lesquelles l'Union suisse des arts et métiers est représentée, il ressort que cette dernière s'est assurée une très grande influence. La classe ouvrière des

arts et métiers très souvent fort mal organisée pourrait parfois prendre exemple sur de nombreuses associations professionnelles des patrons de l'artisanat.

Education ouvrière.

Le cours pour militants de langue allemande.

Ce cours qui devait avoir lieu dans la nouvelle station de vacances de la Fédération des cheminots, à Sonloup (Vaud), a dû, faute de place, être convoqué à Grubisbalm, à mi-hauteur du Rigi. 20 militants prirent part au cours, à savoir, 8 de la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, 6 de la F.O.M.H., 3 de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, 1 de la V.P.O.D., 1 de la Fédération des ouvriers du textile et 1 du cartel syndical de Zurich.

Parmi ces derniers, tous, à l'exception de 2 personnes, sont des employés permanents au service d'une organisation ouvrière. L'âge moyen de ces militants était de 36 ans environ. Le cours remporta le plus grand succès, et le travail accompli fut des plus fructueux. Le camarade *J. Huber*, avocat de St-Gall, en qualité de moniteur du cours traita la question des principaux problèmes du droit ouvrier; ses leçons avaient lieu de 8 heures à 11 heures du matin et avaient le caractère de l'enseignement scolaire, c'est-à-dire un travail en commun auquel chaque militant participait activement. L'après-midi, de 4 à 6 heures, était réservé à la discussion lors de laquelle tout participant était à même de s'exprimer sur différents cas pratiques, fruit de son expérience personnelle. Un sujet désigné par le moniteur à chacun des participants devait être développé sous forme de conférence par chacun d'eux. Tous les participants ont certainement profité largement de l'enseignement précieux qu'ils ont reçu à l'occasion de ce cours. A l'issue du cours, le Dr *Weber* entretint ses auditeurs de la question de la statistique économique et sociale. Une soirée fut consacrée à la question de « l'argent et du patrimoine libre » (*Freigeld*). Durant tout le cours, la plus grande discipline régna. Une excursion d'un jour projetée ne put avoir lieu par suite du mauvais temps, laquelle fut compensée par une course au Rigi-Kulm, un après-midi.

Les participants exprimèrent à l'unanimité le vœu de voir ces cours de vacances organisés chaque année, au lieu de tous les deux ans. Le fait de pouvoir échanger leurs points de vue sur des questions de droit et d'être renseignés d'une manière objective et sûre et des plus importants pour eux. L'utilité de ces cours est malheureusement encore méconnue par bien des organisations. L'une d'elles a refusé de subventionner quelques-uns de ses membres qui prirent part au cours; les sections respectives eurent à supporter les frais. Et pourtant les bonnes notions de droit acquises par un secrétaire lors d'un cours de ce genre, lui permettront peut-être de traiter seul à l'occasion un cas de jurisprudence qui, le cas échéant, sera d'un rendement bien supérieur aux frais qu'aurait occasionné la participation d'un membre à un cours de vacances.

Le cours pour militants romands.

Par suite du nombre fort restreint des inscriptions pour le cours de vacances prévu à Genève du 26 juillet au 2 août, la Centrale suisse d'éducation ouvrière s'est vue dans l'obligation de renoncer à l'organisation de ce dernier, du moins pour l'époque indiquée. Il sera peut-être possible de reprendre le projet au cours de l'automne prochain.